



---

**ECONOMIE D'ENERGIE DES APPAREILS ELECTROMENAGERS :  
POURQUOI PAYER PLUS POUR CONSOMMER MOINS ?**

**ENQUETE ET PROPOSITIONS DE L'UFC-QUE CHOISIR**

---



---

## L'enquête

---

L'UFC-Que Choisir vient de réaliser une enquête sur les appareils électroménagers qui a consisté à relever et à mettre en regard le prix et l'étiquette énergétique d'une catégorie de réfrigérateur-congélateur et de sèche-linge.

### ⇒ Pourquoi cette enquête ?

**Le budget moyen que les ménages consacrent à l'énergie domestique est de 1592 € par an<sup>1</sup>.** Il s'agit de l'ensemble des dépenses d'énergie pour le logement : électricité, gaz, fioul, etc...

Le poste le plus important est le poste chauffage qui représente 70% de ce montant.

Néanmoins, nous souhaitons mettre l'accent sur un autre poste de dépense énergétique dans la maison : « l'électricité spécifique ». L'électricité spécifique est l'électricité consommée par les appareils électroménagers, audiovisuels, bureautiques et l'éclairage<sup>2</sup>. Ce poste de dépense est plus limité. Il représente 15% de la consommation d'énergie domestique totale des ménages (40% de la consommation d'électricité) mais il ne cesse d'augmenter. Il a doublé en 20 ans (passant de 37 terawattheures en 1986 à 74 terawattheures en 2007).

De plus, à l'inverse du chauffage, il concerne tous les consommateurs de la même façon, que l'on habite dans une région chaude ou froide, que l'on soit propriétaire ou locataire, que l'on habite dans un logement bien isolé ou non...

**L'électricité spécifique, consommée par les équipements électroménagers, audiovisuels, bureautiques et pour l'éclairage, explose** à cause de plusieurs facteurs :

- L'augmentation du taux d'équipement en appareils électroménagers, audiovisuels et bureautiques.
- Le développement des multi-équipements. De plus en plus de ménages ont plusieurs télévisions : une dans le salon, une dans la chambre, voire même dans la cuisine. C'est aussi le cas pour les réfrigérateurs et les ordinateurs.
- L'augmentation de la taille des équipements : c'est flagrant pour les TV mais c'est aussi le cas pour les équipements de froid et de lavage.

Pour juguler la hausse de la consommation liée aux équipements électriques, des gestes au quotidien sont nécessaires (ne pas laisser les appareils en veille, ne pas laisser la porte du réfrigérateur ouverte longtemps, ne pas y mettre de produits chauds, bien remplir ses machines lave-linge et lave-vaisselle avant de les lancer, etc.) mais cela passe surtout par le **choix d'équipements économes au moment de leur remplacement ou de l'achat d'un nouvel appareil.**

---

<sup>1</sup> Dépenses des ménages pour l'énergie domestique : 42,5 milliards (2008). Nombre de ménages : 26,7 millions (2006). Insee - tableau de l'économie française 2010.

<sup>2</sup> Electricité spécifique : électricité pour laquelle aucune autre source d'énergie ne peut être utilisée (à l'inverse du chauffage, de l'eau chaude et de la cuisson).



Pour inciter les consommateurs à acheter des équipements économes en énergie, il y a deux leviers d'action :

- Le premier levier est **l'information sur la consommation** des équipements : elle doit être claire et fiable. Elle est fournie par l'étiquetage énergétique.
- Le second levier est le **signal prix**. Il faudrait que l'écart de prix entre appareils économes en énergie et appareils énergivores soit faible afin d'inciter les consommateurs à s'équiper en appareils économes.

Ces leviers sont-ils activés aujourd'hui ? C'est l'objet de l'enquête que nous avons menée en utilisant notre réseau d'associations locales.

### ⇒ **Le protocole de l'enquête**

Les enquêteurs de l'UFC-Que Choisir ont visité **1 464 magasins** spécialisés et de grande distribution dans le courant du mois de mars 2010.

Ils ont relevé le prix et l'étiquette énergétique d'un type précis de réfrigérateurs-congérateurs et de sèche-linge<sup>3</sup> pour que l'on puisse mettre en regard ces deux paramètres sur des produits similaires.

Le réfrigérateur-congérateur et le sèche-linge ont été choisis car, à eux seuls, ils représentent près de la moitié de l'électricité spécifique<sup>4</sup>.

Le réfrigérateur-congérateur est le plus gros poste : un tiers de l'électricité spécifique. C'est dû au fait que 99% des foyers ont un réfrigérateur et que cet appareil fonctionne en continu (24h /24h).

Le sèche-linge est le deuxième poste de consommation. Ce produit a été retenu, non parce que nous recommandons son utilisation, bien au contraire, mais parce que c'est un produit très énergivore. Même si seulement 32% des foyers en sont équipés, c'est le deuxième poste de consommation.

Au total, les enquêteurs des associations locales de l'UFC-Que Choisir ont relevé le modèle, le prix et l'étiquette énergétique de **7 395 appareils : 3 501 réfrigérateurs-congérateurs et 3 894 sèche-linge**.

<sup>3</sup> Modèle réfrigérateurs-congérateurs : blanc, air statique (ou brassé), mesurant entre 180 cm et 190 cm.

Modèle sèche-linge : blanc, à condensation (ou pompe à chaleur), chargement frontal, 7 kg.

<sup>4</sup> Répartition de la consommation d'électricité spécifique (Ademe) : Réfrigérateur-congérateur : 32%, Sèche-linge : 14%, Eclairage : 14%, Lave-vaisselle : 14%, Audiovisuel : 12%, Lave-linge : 7%, Autre : 7%.

---

## Premier constat de l'enquête : un étiquetage énergétique pertinent mais une échelle obsolète

---

### ⇒ Le principe de l'étiquette énergétique est indiscutable

La directive européenne 92/75/CEE du 22 septembre 1992 a instauré l'étiquetage énergétique, avec un classement visuel sur une échelle de A à G : de A pour les appareils les moins consommateurs d'énergie (couleur verte) à G pour les appareils les plus énergivores (couleur rouge).

Les premiers appareils pour lesquels l'étiquetage énergétique a été appliqué ont été les réfrigérateurs et congélateurs en 1995. Il a ensuite été progressivement étendu aux autres appareils de gros électroménager et également à d'autres catégories de produits comme les ampoules (1998), la voiture (2006) ou le logement (2007).

Cet étiquetage est connu et compris. En effet, l'étiquette énergétique pour l'électroménager est connue par plus de 80% des consommateurs (Ademe 2007 : 81%). D'après une enquête de l'Ademe, dans le choix des appareils, le critère « classe énergétique » arrive en deuxième position après le prix, bien sûr, mais avant la marque.

### ⇒ Une échelle de A à G trop partiellement utilisée

Lors des relevés de prix réalisés en magasins par les enquêteurs de l'UFC-Que Choisir sur une catégorie de réfrigérateurs-congélateurs et de sèche-linge, la répartition des appareils sur l'échelle énergétique de A à G a été la suivante :

	<i>Nombre de réfrigérateurs-congélateurs</i>
<i>Classe A++</i>	<i>159</i>
<i>Classe A+</i>	<i>2028</i>
<i>Classe A</i>	<i>1314</i>
<i>Total</i>	<i>3501</i>

⇒ Plus d'appareils B à G

	<i>Nombre de sèche-linge</i>
<i>Classe A</i>	<i>507</i>
<i>Classe B</i>	<i>1821</i>
<i>Classe C</i>	<i>1556</i>
<i>Total</i>	<i>3894</i>

⇒ Plus d'appareils D à G



Avant même d'aborder le prix des appareils, la répartition des appareils par classe énergétique conduit donc aux deux observations suivantes :

### **1) L'échelle utilisée est aujourd'hui obsolète, en particulier pour les réfrigérateurs-congérateurs**

Aujourd'hui, pour les réfrigérateurs-congérateurs, sur toute l'échelle A et G, il n'y a plus d'appareils de classe B à G en magasins. Presque tous les appareils étant en classe A, des sous-classes sont apparues : A+ et A++.

Cela crée une confusion auprès des consommateurs. Pour les autres produits électroménagers ou secteurs (ampoules, automobiles, logement), la classe A est la meilleure. Mais, pour les réfrigérateurs et congérateurs, les appareils de classe A sont les plus énergivores ! Or le consommateur n'a pas cette information. Il n'est donc pas incité à acheter des équipements plus performants, de classe A+ et A++.

Pour les sèche-linge, le constat est le même. Certes, on trouve des appareils en A, B et C, mais on ne trouve plus d'appareils en classe D, E, F et G.

L'échelle actuelle est donc obsolète.

### **2) Les appareils les plus performants constituent un marché de niche**

Les appareils les plus performants sont très peu présents en magasin.

Parmi les 3 501 réfrigérateurs-congérateurs dont le prix et l'étiquette énergétique ont été relevés en magasin, il y avait seulement 159 appareils de classes A++, soit 5%. Ce type d'appareils est pourtant sur le marché depuis environ cinq ans.

De même, pour les sèche-linge, il y a peu d'appareils dans la classe la plus économe : sur 3 894 relevés, seuls 507 sont en classe A, soit 13%.

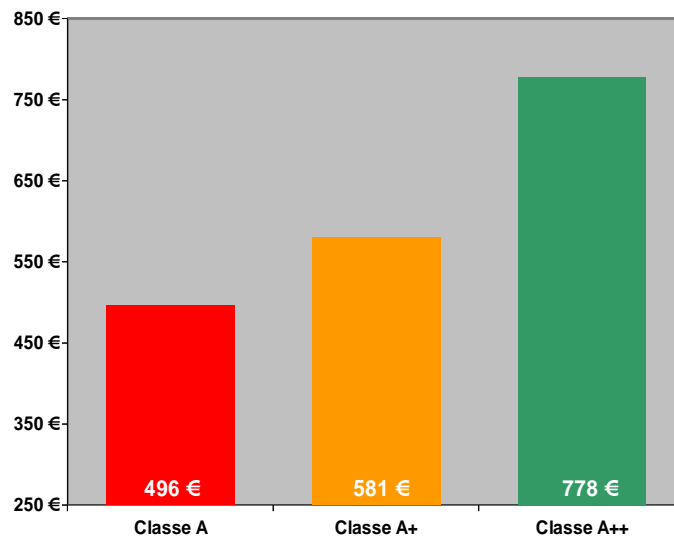
Aujourd'hui, les appareils les plus économes sont un marché de niche.

## Deuxième constat de l'enquête : l'économie d'énergie coûte cher

### ⇒ Le prix augmente fortement avec la classe énergétique

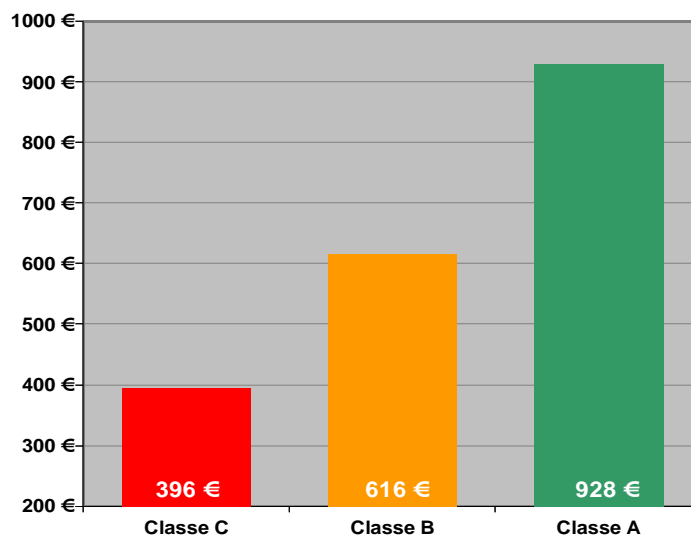
L'enquête le souligne pour les deux types d'appareils pour lesquels nous avons faits des relevés :

**Réfrigérateurs-congérateurs : prix moyen**



<i>Prix minimum relevé</i>	286 €	299 €	499 €
<i>Prix maximum relevé</i>	1 013 €	1 093 €	1 212 €

**Sèche-linge : prix moyen**



<i>Prix minimum relevé</i>	199 €	287 €	399 €
<i>Prix maximum relevé</i>	805 €	1 205 €	1 305 €



Pour un même type d'équipement, les appareils les plus économes en énergie (A++ pour les réfrigérateurs et A pour les sèche-linge) sont très peu présents en magasin et sont beaucoup plus chers que les autres. A l'exception de ces produits les plus performants, les équipements économes en énergie sont, en moyenne, plus chers mais il est possible de trouver des réfrigérateurs-congélateurs de classe A+ au même prix que des réfrigérateurs-congélateurs de classe A et des sèche-linge de classe B au même prix que ceux de classe C.

L'écart de prix entre classes énergétiques est encore plus important pour les sèche-linge que pour les réfrigérateurs-congélateurs.

⇒ **Aujourd'hui, le surcoût pour l'achat d'un appareil économe en énergie n'est pas amorti avec les économies d'électricité**

Notre enquête a permis de constater que, contrairement à une idée reçue, le surcoût à l'achat des appareils économes en énergie n'est pas toujours compensé par les économies réalisées sur la facture d'électricité :

Réfrigérateurs-congélateurs :

<i>En moyenne</i>	<b>A+ vs A</b>	<b>A++ vs A</b>
<i>Surcoût à l'achat</i>	85 €	282 €
<i>Economie d'électricité sur 10 ans<sup>5</sup></i>	90 €	160 €

Le surcoût à l'achat pour un réfrigérateur-congélateur de classe A+ au lieu d'un appareil de classe A, est de 85 euros. Si l'on prend en compte le gain sur la facture d'électricité (9 € par an), ce surcoût ne se compense que sur 10 ans.

Et pour l'achat d'un appareil A++, le surcoût n'est pas compensé par les économies d'électricité réalisées, même sur 10 ans.

Sèche-linge :

<i>En moyenne</i>	<b>B vs C</b>	<b>A vs C</b>
<i>Surcoût à l'achat</i>	220 €	532 €
<i>Economie d'électricité sur 10 ans<sup>6</sup></i>	140 €	290 €

Concrètement, si l'on veut acheter un sèche-linge de classe B au lieu d'un appareil de classe C, cela représente un surcoût à l'achat de 220 euros. En contrepartie, les économies sur la facture d'électricité ne sont que de 140 euros sur 10 ans.

L'économie d'électricité ne compense pas le surcoût à l'achat. **Ce n'est pas un investissement rentable.**

<sup>5</sup> Pour la catégorie de réfrigérateurs-congélateurs considérée, écart de consommation A+ vs A : 80 kWh/an, soit 9€/an (prix électricité : 11,5 c€/kWh ). Ecart de consommation A++ vs A : 140 kWh/an, soit 16 €/an.

<sup>6</sup> Sèche-linge. Ecart de consommation : B vs C : 120 kWh, soit 14€/an, A vs C : 250 kWh, soit 29 €/an.



---

## Un bonus-malus s'impose

---

Aujourd'hui le signal prix n'est donc pas du tout en faveur des appareils économes en énergie, même si l'on prend en compte les économies réalisées sur la facture d'électricité. La mise en place d'un bonus-malus s'impose.

### ⇒ L'UFC-Que Choisir est favorable au principe du bonus-malus écologique

Pour l'UFC-Que Choisir, l'utilisation du levier prix pour orienter les comportements des consommateurs dans le sens d'une consommation plus écologique doit être envisagée à deux conditions. D'abord, le consensus sur l'intérêt écologique du but poursuivi est nécessaire. Ensuite, le consommateur ne doit pas être captif de la situation, il doit avoir une alternative crédible. Contrairement à la taxe carbone, le principe du bonus-malus écologique entre dans ce cadre. En effet, le consommateur a le choix entre des produits plus ou moins vertueux et l'incitation fiscale, basée sur le principe pollueur-payeur, vient orienter positivement ce choix.

L'intérêt du bonus-malus est double :

- **Il stimule la consommation éco-responsable** en donnant un avantage compétitif aux produits vertueux par un signal clair.
- **Il s'autofinance** : le bonus donné pour les produits les moins consommateurs d'énergie est compensé par un malus appliqué aux équipements les plus énergivores. Au global, le bonus-malus est neutre pour la collectivité des consommateurs.

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, un bonus-malus sur l'électroménager a été envisagé. Mais, comme bien d'autres mesures, celle-ci a été abandonnée. L'UFC-Que Choisir avait d'ailleurs participé au comité opérationnel n°23 (sur le thème de la consommation) qui avait travaillé sur cette mesure<sup>7</sup>.

### ⇒ Le système du bonus-malus a fait ses preuves

**La mise en place d'un bonus-malus a été faite pour les voitures avec succès.** Grâce à ce système, l'émission carbone moyenne des voitures neuves est aujourd'hui en France de 133g/km. Nous sommes un des seuls pays européens à avoir atteint le seuil de 140g/km en 2008, conformément à l'engagement (non contraignant) des constructeurs.

Concrètement, le système du bonus-malus a permis de faire baisser l'émission carbone des voitures neuves de 9 grammes en 2008 et de 7g en 2009. Alors que sur les 10 années précédentes, elle avait diminué de seulement 1g par an en moyenne.

Le bonus-malus a obligé les fabricants à prendre en compte l'émission carbone dans la construction de tous les véhicules. A tel point que le message environnemental est maintenant devenu un argument de vente pour les voitures.

Par ailleurs, dans le domaine de l'électroménager, plusieurs pays voisins (Italie, Belgique, Pays-Bas) ont mis en place des bonus pour les produits les plus vertueux. Cela a permis de faire augmenter leur part de marché.

En Italie par exemple, l'incitation financière mise en place en 2007 pouvait atteindre 200 € ; cela a fait passer la part de marché des réfrigérateurs/congélateurs A+/A++ de 30% en 2007 à 46% en 2008. (En France, en 2008, la part de marché de ces mêmes produits n'était que de 26%).

---

<sup>7</sup> [http://www.legrenelle-environnement.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_final\\_comop\\_23\\_consommation.pdf](http://www.legrenelle-environnement.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_final_comop_23_consommation.pdf)



## ⇒ La mise en place concrète du bonus-malus

Afin d'agir sur le signal prix, le bonus-malus doit être appliqué sur les lieux de vente. La valeur du bonus-malus doit être visible sur l'étiquette.

Quand au montant du bonus-malus, il est défini de manière à ce que le système s'autofinance : le malus compense le bonus. Deux critères entrent en ligne de compte :

- les objectifs de vente par classe énergétique pour que le bonus-malus s'équilibre,
- l'intérêt financier pour les consommateurs à acheter un appareil économe en énergie.

Notre proposition, au vu des résultats de l'enquête pour les deux catégories d'appareils que nous avons étudiés, et avec pour objectif de parvenir à 10% de part de marché pour les équipements les plus performants, est :

- pour les réfrigérateurs-congérateurs : un bonus de 25€ pour les appareils A+, 100 € pour les A++, compensé par un malus de 40 € sur la classe A.
- pour les sèche-linge : un bonus de 60 € pour les appareils de classe B, 120 € pour les A, compensé par un malus de 60 € sur la classe C.

Avec ces montants de bonus-malus, l'objectif en termes de parts de marché par classe énergétique est le suivant :

### Réfrigérateurs-congérateurs :

- classe A++ : 10% du marché (vs ~1% aujourd'hui)
- classe A+ : 40% (vs 39% aujourd'hui)
- classe A : 50% (vs 60% aujourd'hui)

### Sèche-linge :

- classe A : 10% du marché (vs 2,4% aujourd'hui)
- classe B : 35% (vs 30% aujourd'hui)
- classe C : 55% (vs 2/3 du marché aujourd'hui)

Comme le montre le tableau ci-dessous, avec les montants de bonus-malus proposés par l'UFC-Que Choisir, **changer de classe énergétique devient un « investissement rentable »** pour les réfrigérateurs-congérateurs. **Le geste eco-responsable est récompensé.**

### Réfrigérateurs-congérateurs :

<i>En moyenne</i>	<b>A+ vs A</b>	<b>A++ vs A</b>
<i>Surcoût à l'achat aujourd'hui</i>	85 €	282 €
<b>Surcoût à l'achat avec bonus-malus</b>	<b>20 €</b>	<b>142 €</b>
<i>Economie d'électricité sur 10 ans</i>	90 €	160 €

En revanche, pour les sèche-linge, si passer de la classe la plus énergivore à la classe intermédiaire devient un « investissement » rentable, ce n'est pas le cas pour la classe énergétique la plus performante. Rappelons que ces appareils, loin d'être indispensables, sont très énergivores et de ce fait ne peuvent pas bénéficier d'un bonus trop important.

### Sèche-linge :

<i>En moyenne</i>	<b>B vs C</b>	<b>A vs C</b>
<i>Surcoût à l'achat</i>	220 €	532 €
<b>Surcoût à l'achat avec bonus-malus</b>	<b>100 €</b>	<b>352 €</b>
<i>Economie d'électricité sur 10 ans</i>	140 €	290 €



Dans les deux cas, le système de bonus-malus que nous proposons permet de démocratiser les produits les plus performants qui restent aujourd'hui des produits de niche. En les développant, cela permettra de diminuer leur coût de production et de les rendre encore davantage accessibles. On entre ici dans un cercle vertueux.

Bien évidemment, le **système bonus / malus doit être équilibré et réexaminé en permanence**. En effet, son financement doit être neutre : le bonus étant financé par le malus. L'efficacité du bonus devrait amener sa disparition à plus ou moins long terme si les acteurs économiques s'adaptent pour économiser cette taxe, c'est-à-dire changent leurs méthodes de consommation ou de production. Dans ce cas, le malus n'existant plus, le bonus disparaît.



---

## Les propositions de l'UFC-Que Choisir

---

Face aux constats de l'enquête et afin de développer et démocratiser les appareils peu énergivores, il est nécessaire d'agir sur les deux leviers incitatifs pour le consommateur : l'information et le signal prix. L'UFC-Que Choisir propose donc :

- **Une réactualisation de l'étiquetage énergétique** pour que l'échelle soit en adéquation avec la réalité des produits, **et sa généralisation** à tous les appareils électriques de la maison (TV, ordinateur, fer à repasser...).
- **L'extension aux appareils électroménagers du dispositif du bonus-malus** qui a déjà fait ses preuves pour l'automobile.

Plus précisément, les mesures demandées sont les suivantes :

⇒ **Etiquetage énergétique**

Face au constat de l'obsolescence de l'échelle énergétique, L'UFC-Que Choisir formule trois demandes.

- 1) La première demande concerne le **ré-échelonnage de l'étiquette énergétique**. Notre enquête a montré que, pour les réfrigérateurs-congérateurs en particulier, l'échelle actuelle n'est plus adaptée. Aujourd'hui, la commission européenne envisage de rajouter des barres pour les classes A+, A++, au dessus de la barre A actuelle pour « officialiser » ces sous-classes. Elle envisage également de créer une classe A+++ !

**L'UFC-Que Choisir demande, pour tous les appareils, la suppression des classes A+, A++ et la réévaluation des valeurs attribuées aux classes A, B... jusqu'à G en les rendant plus sévères.**

Et pour éviter de se retrouver dans une situation analogue à celle que nous rencontrons aujourd'hui, nous demandons une **révision régulière de l'échelle pour tenir compte des progrès techniques**.

- 2) La deuxième demande de l'UFC-Que Choisir porte sur l'**extension de l'étiquetage énergétique aux autres équipements de la maison**. Cette étiquette visuelle est claire et connue par les consommateurs, il convient donc de l'étendre à l'ensemble des équipements : télévisions (c'est déjà envisagé au niveau de la commission européenne), ordinateurs, aspirateurs, ... Cela constituera un premier pas pour sensibiliser les consommateurs à la consommation durable et les inciter à acheter des équipements économes en énergie.
- 3) Notre troisième demande porte sur la **vérification par les pouvoirs publics des informations déclaratives données par les fabricants**. Aujourd'hui, le protocole de classement est défini par la directive européenne mais ce sont les fabricants eux-mêmes qui font les tests et déclarent la classe énergétique des appareils. Il est nécessaire de fiabiliser le système en réalisant des contrôles par une institution neutre et en infligeant des pénalités en cas d'écarts manifestes.

⇒ **Bonus-malus pour électroménager**

Pour orienter les consommateurs vers les appareils les plus économes en énergie, **il est nécessaire de modifier le signal prix pour qu'il soit davantage en faveur des équipements les plus économes**.

L'UFC-Que Choisir demande tout d'abord **aux fabricants de proposer des appareils économes en énergie dès les premiers prix**.



L'UFC-Que Choisir demande à l'Etat de mettre en place un **système de bonus-malus pour l'électroménager** à l'instar de ce qui a été fait pour la voiture.

Le système du bonus-malus est basé sur le principe pollueur-payeur auquel l'UFC-Que Choisir est attaché. Il récompense les consommateurs ayant un comportement vertueux en achetant un appareil économe en énergie. Il permet ainsi de concilier intérêt financier pour les consommateurs et intérêt écologique.

**L'autre avantage de cette mesure est qu'elle s'autofinance** : le malus compense le bonus. C'est une mesure, au final, neutre financièrement.